



Electricité SELECT

Tarif variable février 2022 - TVA 21% incluse

Prix et conditions valables pour tout contrat conclu en février 2022 qui débute au plus tard le 30.4.2022

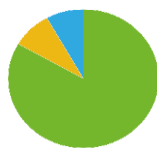
Ils sont également d'application pour tout contrat renouvelé au mois de mai 2022.

Durée de contrat : durée indéterminée

La carte tarifaire fait intégralement partie du contrat de fourniture conclu avec AECO.



Electricité d'AECO



Source : VREG Fuelmix 2020

- ✓ 83,43% vent
- ✓ 8,52% soleil
- ✓ 8,05% eau

- ✓ AECO est un fournisseur dont l'électricité provient **uniquement de sources renouvelables.**
- ✓ L'électricité SELECT est 100% verte, de production belge, certifiée par des labels de garantie d'origine.

Optez pour l'envoi des factures par courriel et vous profitez d'une réduction de 10€ (TVAC) sur votre redevance fixe annuelle !

Conditions: votre redevance fixe annuelle n'est pas gratuite et vous optez pour l'envoi par courriel pendant toute la durée du contrat.

BONUS SELECT :

✓ **50% RISTOURNE SUR LA REDEVANCE FIXE**

car vous avez souscrit des parts d'une valeur totale de 1.000 € pour ce contrat d'électricité.

✓ **FORMULE TARIFAIRE GARANTIE POUR 12 MOIS :**

AECO s'engage à maintenir la formule tarifaire durant les 12 premiers mois de la livraison.

✓ **CREEZ UN PACKAGE AVEC VOTRE CONTRAT DE GAZ :**

1000€ investis dans la coopérative donnent droit à la gratuité de la redevance fixe sur votre contrat de gaz lié à ce contrat.

CONDITIONS PARTICULIERES SELECT :

Offre réservée aux membres de la coopérative CLEAN POWER EUROPE SCE ainsi qu'aux actionnaires d'ENERGIE 2030 Agence sa, avec un investissement de 1000 € pour ce contrat.

Votre facture d'énergie est constituée des parties suivantes [1+2+3+4] :

1. Prix de l'énergie et redevance fixe :

Nous vous facturons le montant réduit de la redevance fixe annuelle auquel vous avez droit en tant que coopérant.

Compteur	Electricité verte	Injection*	Redevance fixe annuelle
	Prix variable (c€/kWh)	Prix variable (c€/kWh)	Coopérant avec des parts = 1000€
Mono-horaire :	29,980	14,269	
Bi-horaire jour :	32,527	16,566	80€
Bi-horaire nuit :	25,579	8,336	40€
Exclusif-nuit :	25,579	-	

(*) Tarif applicable pour l'électricité injectée sur le réseau basse tension en Belgique par les clients qui disposent de panneaux solaires et d'un compteur bidirectionnel ou intelligent. Le prix d'injection n'est pas soumis à la TVA et vous sera payé ou crédité conformément aux Conditions générales pour l'injection. La redevance fixe est due pour l'injection si vous n'êtes pas client d'AECO pour vos prélèvements.

2. Coûts de l'énergie verte :

Région Bruxelles-Capitale 2022	c€/kWh
Coûts énergie verte	1,531

INDEXATION DES PRIX

Le prix est indexé mensuellement. Belpex signifie la moyenne arithmétique en c€/kWh des cotations journalières Day Ahead Belpex Baseload durant le mois de fourniture, telles que disponibles sur le site internet www.belpex.be. Dernière valeur connue du Belpex : 191,4€/MWh. Selon votre type de compteur, la formule tarifaire hTVA est la suivante :

	Mono-horaire :	Bi-horaire jour :	Bi-horaire nuit :	Exclusif-nuit :
Prélèvement	0,119*Belpex+2	0,13*Belpex+2	0,1*Belpex+2	0,1*Belpex+2
Injection	0,085*Belpex-2	0,097*Belpex-2	0,054*Belpex-2	-

INFORMATIONS CONCERNANT LE TARIF

Les prix sont offerts aux clients résidentiels avec une consommation annuelle < à 50 MWh, avec compteur à relevé annuel et avec un raccordement basse-tension < à 56 kVA. La redevance fixe est imputée au prorata du nombre de jours de fourniture. Calcul du coût de l'énergie verte : Q x Pc. Q = pourcentage de vos prélèvements, déterminé par Brugel, pour lesquels AECO doit remettre des certificats verts. Ce coût est adapté en fonction des modifications légales et est repris séparément sur la facture. Pc = 110 € = prix du certificat hTVA.

DUREE DU CONTRAT

La durée du contrat est indéterminée. Vous avez un délai de rétractation de 14 jours calendrier. La fourniture débute à la date convenue. Si vous souhaitez acquérir des parts coopératives pour ce contrat, pensez à les payer dans un délai de 8 jours pour qu'une fourniture de ce produit soit possible. En cas de retard de paiement, la fourniture ne peut être activée.

PAIEMENT

Nos factures doivent être payées dans un délai de 15 jours calendrier à dater du jour de réception. Si vous ne payez pas la facture à temps, nous vous envoyons un rappel (frais : 7,5 €). Si vous ne payez pas après ce rappel, nous vous envoyons une mise en demeure (frais : 15 €). En plus des frais de rappel, nous avons le droit de vous imputer des intérêts (sur le montant total de la facture impayée) au taux d'intérêt légal, en cas de non-paiement à partir de la date d'échéance de la facture.

3. Tarifs de réseau :

Les tarifs de réseau ci-après sont ceux connus à la date de l'établissement de la fiche tarifaire. Toute modification est répercutée sans majoration au client, même rétroactivement.

Gestionnaire de réseau (1)	DISTRIBUTION							TRANSPORT (c€/kWh)
	Mono-horaire (c€/kWh)	Bi-horaire heures pleines (c€/kWh)	Bi-horaire heures creuses (c€/kWh)	Exclusif nuit (c€/kWh)	Mesure / comptage / terme fixe (€/an)	Terme de puissance mise à disposition		
						<= 13 kVA (€/an)	> 13 kVA (€/an)	
SIBELGA	8,97	8,97	6,56	6,56	12,40	32,32	64,63	1,37

(1) Les tarifs de réseau (distribution et transport) sont approuvés par la CREG et les régulateurs régionaux. Ils sont intégralement répercutés au client.

4. Suppléments :

Accise fédérale par tranche de consommation	c€/kWh
0 - 19.999 kWh	1,64560
20.000 - 49.999 kWh	1,40118
50.000 - 999.999 kWh	1,31890

Le droit d'accise fédérale est calculé sur base annuelle.

Cotisation sur l'énergie (c€/kWh)
0,23306

Droit Obligations de Service Public	€/an
<= 1,44 kVA	-
> 1,44 - <= 6 kVA	12,63
> 6 - <= 9,6 kVA	20,18
> 9,6 - <= 13 kVA	25,26
> 13 - <= 18 kVA	37,90
> 18 - <= 36 kVA	50,53
> 36 - <= 56 kVA	100,91
> 56 kVA	164,08